Voici ce que M. Dhellemmes a dit à ses juges de Douai :

« Attendu qu'il est évident que ce texte n'a *maintenu* que des usages établis antérieurement à l'ordonnance, et ne peut servir à la justification des modes ou des règlements arbitraires qui auraient été établis depuis par les Conseils de l'Ordre des Avocats;

» Qu'il y a donc lieu d'écarter a priori tous usages qui, en certains lieux, auraient pris naissance de prétendues règles imposées illégalement depuis le 22 novembre 1822, date de l'ordonnance;

» Attendu, d'autre part, qu'il y a encore une sélection à opérer parmi les *anciens* usages et que le législateur n'a certainement voulu maintenir que ceux de ces usages qui ne sont pas en contradiction avec notre droit public, nos institutions politiques et les conditions actuelles de la vie;

» Attendu, en fait, que contraindre l'avocat qui veut exercer sa profession à prendre un domicile dans un chef-lieu judiciaire pour obtenir l'admission au stage ou l'inscription au tableau, c'est, ou attenter à la liberté de l'individu, ou restreindre la liberté de la profession ;

» Qu'interdire au Roubaisien, licencié en droit, résidant à Roubaix, l'accès d'une profession ouverte au Lillois, licencié en droit, résidant à Lille, c'est violer l'égalité entre les citoyens;

» Attendu que l'usage de la résidence forcée au chef-lieu judiciaire, s'il avait existé avant l'ordonnance de 1822, ne s'harmoniserait plus avec les grands principes de notre droit social, qui proclament la liberté individuelle, la liberté du travail et des professions et l'égalité entre les citoyens ; que cet usage ne pourrait donc plus être suivi;

» Attendu d'ailleurs que l'usage de la résidence forcée ne serait plus en rapport avec le progrès des sciences et de l'industrie ;

» Qu'il est à considérer qu'antérieurement à l'ordonnance de 1822, il n'y avait pour tous moyens de communication entre Roubaix et Lille qu'un seul courrier, une seule voiture publique, faisant par jour un seul voyage aller et retour ;

» Tandis qu'aujourd'hui l'existence Roubaix et Lille est traine de chemin de fer, et autant de tramways à vapeur par la grande route, faisant rapidement le trajet en l'un ou l'autre sens, en sorte qu'il est tout aussi commode de se transporter à Lille, au palais de justice, de Roubaix que d'Esquermes, de Wazemmes, ou de tout autre extrémité de Lille agrandie.

» Que d'autre part, le service de la poste entre Roubaix et Lille se fait, chaque jour, par seul lorées et autant de distributions; — ce qu'en outre les deux villes sont reliées par le télégraphe et le téléphone;

» Qu'en fin Roubaix, qui n'avait en 1789 que 1,200 habitants, en a aujourd'hui plus de cent quinze mille et est devenu par son commerce et son industrie une des importantes villes de France;

» Qu'évidemment, en raison de cet immense progrès accompli depuis le commencement du siècle, l'usage de la résidence forcée au chef-lieu judiciaire serait aujourd'hui absolument suranné.»

« Vous invoquez des usages « surannés ! » c'est justement ce que les manufacturiers roubaisiens ont dit aux Lillois depuis le quinzième siècle jusqu'à la Révolution dans leurs luttes en faveur de la liberté du travail.

Voici maintenant que c'est le tour des avocats roubaisiens à se défendre, à la fin du XIXe siècle, contre les usages « surannés » invoqués par les avocats lillois!

Mais il paraît, au dire de M. Dhellemmes, que ces anciens usages ne seraient pas si clairs que cela...

« Attendu que c'est uniquement aux avocats près de certains parlements qu'a été jadis imposée l'obligation de résidence dans la ville même où siégeaient les hautes Cours de justice; et ce, en raison des prerogatives particulières qui leur ont été concédées;

» Que pareille obligation n'existait pas pour les avocats près des Tribunaux inférieurs alors très nombreux: les baillages, les sénéchaussées, les prévôtés et les prévôtés; et que de cette différence provient, sans doute, au point de vue du domicile de l'avocat, la distinction qui s'accentue dans la jurisprudence entre les barreaux près des Cours, et les barreaux près des Tribunaux de première instance;

» Attendu que c'est à tort que le Conseil de l'Ordre des Avocats de Lille invoque l'usage prétendu du barreau de cette ville :

» Que l'obligation pour l'avocat de résider dans la ville siège du Tribunal, n'a existé pour la nord de la France, ni dans le dernier état de l'ancien droit, ni au commencement du siècle dans le droit nouveau;

» Attendu qu'il est certain et qu'il est établi plus qu'il suffire l'appelant :

» 1° Que, dans la dernière période du XVIIIe siècle, antérieure à la Révolution, les avocats au Parlement de Flandre résidaient pas seulement à Douai, mais pouvaient exercer et transporter leur domicile dans toute l'étendue du ressort : qu'ils en exerçaient à Tournai, à Lille, à Cambrai, à Dunkerque, à Gravelines, à Hazebrouck, à Landrecies, à Lille, à Morbeque, à Tenon, etc...

» Que de même les avocats aux baillages résidaient dans l'étendue du ressort;

» 2° Que, sous l'empire du décret de 1810, des avocats domiciliés dans les différentes villes du Nord et du Pas-de-Calais étaient inscrits au tableau de la Cour royale de Douai et admis à plaider dans toutes les Cours et tous les Tribunaux du ressort;

» Que les barreaux près des Tribunaux de première instance, et notamment le barreau de Lille, nommaient au tableau, des avocats domiciliés dans quelque localité quelque ait de l'arrondissement du tribunal;

» 3° Qu'enfin, depuis l'ordonnance du 20 novembre 1822, les barreaux près des Tribunaux de première instance, et notamment le barreau de Lille, ont, à maintes reprises, admis au tableau des avocats domiciliés dans quelque localité que ce soit de l'arrondissement du tribunal;

» Que ce fait existe encore aujourd'hui dans de nombreux barreaux de France, et dans le ressort relevant de la Cour de Douai où des avocats domiciliés et résidants à Calais sont inscrits au barreau de Boulogne.

»Attendu que le prétendu *ancien* usage de la résidence de l'avocat au chef-lieu judiciaire n'existe donc ni à Lille, ni dans le nord de la France : qu'il, par suite, n'importait pas au Conseil de l'Ordre des Avocats de Lille, mais bien plutôt à l'appelant, d'invoquer l'article 15 de l'ordonnance du 20 novembre 1822 et les anciens usages :

» Que, dans ce pays, l'ancien usage comme la loi, est en faveur de la liberté... »

La « Liberté » c'est toujours ce que les Roubaisiens ont opposé aux Lillois...

Mais si le Conseil de l'Ordre exige le domicile effectif de l'avocat dans la ville de Lille, c'est qu'il y voit une condition indispensable pour rendre efficace la surveillance et lui permettre l'exercice des pouvoirs disciplinaires qui lui sont attribués — toujours par la fameuse Ordonnance de 1822, la grande charte des avocats français...

A cela, M. Dhellemmes oppose une raison qui nous touche : Il n'est pas plus difficile au Conseil de l'Ordre de Lille de surveiller un avocat habitant Roubaix, qu'aux Conseils de l'Ordre à Paris, à Lyon, à Marseille, d'exercer leur mission tutélaire sur les avocats d'agglomérations immenses...

Est-ce que la Chambre des notaires de l'arrondissement de Lille ou celle des huissiers ne surveillent pas seule de leurs membres habitant Roubaix et Tourcoing ?

La Cour d'appel, on le sait, a donné raison à M. Dhellemmes qui était assisté de Me Léon Petit, avocat... né à Roubaix... Voici le texte de son arrêt quoique allons retrouver bientôt dans tous les recueils de jurisprudence :

« La Cour,

» Attendu que la loi n'a pas édicté la résidence dans la ville où siège le tribunal, parmi les conditions qu'elle a attachées à la profession d'Avocat;

» Que l'absence de cette résidence qui n'est pas formellement édictée, n'entraîne pas non plus nécessairement l'inobservation des conditions légalement inscrites.

» Qu'il n'est dès lors pas permis de l'imposer sans ajouter à la loi;

» Par ces motifs,

» Annule la décision du Conseil de discipline de l'Ordre des avocats de Lille;

» Dit, en conséquence, que Paul Dhellemmes sera inscrit au nombre des avocats stagiaires près le tribunal de ladite ville, et ce à la date du 14 octobre 1891. »

Le Conseil de l'Ordre des Avocats de Lille se pourvoit en Cassation...

Nous ne savons trop ce que sera l'arrêt de la Cour suprême, mais, ce que nous savons bien, c'est qu'il est fort dérangeant et fort désagréable pour les 250 000 justiciables des cantons de Roubaix-Tourcoing d'aller se faire juger à Lille et que nous valons bien la peine qu'on nous donne enfin un Tribunal de première instance.

Ceci terminerait, ce nous semble, au mieux des intérêts publics, le débat, très amusant mais un peu gothique, soulevé entre monsieurs les avocats de Lille et ceux de Roubaix.

Les fourneaux économiques. — Lundi 21 décembre, à onze heures, aura lieu, à la mairie, une réunion de la commission spéciale des fourneaux économiques.

Le banquet du « Sport Vélocipédique Roubaisien ». — Samedi soir a eu lieu chez M. Meurillon, café du *Commerce*, rue Nain, siège de la société, le premier banquet annuel des membres du « Sport vélocipédique Roubaisien, société fondée au mois de mars dernier. Tous les sociétaires avaient tenu à assister à cette fête de famille.

En l'absence de M. Alphonse Van den Heuvel, président, retenu par un deuil de famille, M. Maurice Peraz, vice-président, présidait.

Au dessert, M. Pérez s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs et chers camarades,

» Sans vouloir apporter le note sérieuse dans cette réunion d'amis, je me permettrai de rappeler en quelques mots l'historique de notre société.

» Si, quand il y a quelques mois à la suite de la réunion préparatoire, tenue au café du *Soleil*, on avait dit aux six membres qui seuls formaient le Sport vélocipédique roubaisien, que cette société pourrait, à peine étoile, supporter une charge aussi lourde qu'à été son budget de 1891 et tripler le nombre de ses membres, ils en auraient certainement douté.

» Ce qui a fait leur force, messieurs, c'est leur union et les liens de camaraderie qui unissent tout nouveau membre à ses aînés, seront leur force dans l'avenir. Marchons donc la main dans la main vers ce but commun qui est la prospérité du Sport vélocipédique roubaisien.

» Je lève mon verre, messieurs, à la santé des membres du Sport vélocipédique roubaisien.

M. Callens, porte un toast au secrétaire, M. Petit, dont le zèle n'a jamais fait défaut, et qui s'est particulièrement dévoué dans l'organisation de l'important concours vélocipédique de l'été dernier.

M. Waelès au nom de tous les membres de la société remercie M. Callens que l'on trouve toujours au premier rang, lorsqu'il s'agit du développement et des intérêts de la société. Il exprime l'espoir qu'au prochain renouvellement de la commission, on donnera à M. Callens un titre officiel.

M. Callens se lève de nouveau et remercie la société de cette marque de confiance et d'estime. Il demande de reporter sur M. Perez la plus grande part des éloges qu'on lui a adressés.

M. Petit, secrétaire, remercie le représentant du *Journal de Roubaix*, pour le bienveillant concours que ce journal a toujours si largement apporté à la société. Ces paroles sont suivie d'un chaleureux vivat.

La fête s'est terminée par un charmant concert improvisé, qui s'est prolongé jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Un grave accident Grande-Rue. — Depuis quelques jours, un bûcheron était occupé, dans le jardin de M. Delaoutre-Pape, Grande-Rue, à tailler des arbres.

Dans l'après-midi de samedi, M. Delaoutre, voulant se rendre compte du travail du bûcheron, se rendit à son jardin, et ne trouvant pas ce dernier, l'appela vainement. En sauvant une allée, il aperçut, gisant au milieu des branchages, et presque évanoui, le malheureux bûcheron faisant peine à voir ; sa figure était toute meurtrie et un rameau de bois assez épais, provenant d'une branche d'arbre coupée, lui avait percé l'œil droit.

M. le docteur Dugand a été appelé. Il retira le morceau de bois de l'œil en lambeaux. Cette opération douloureuse fit pousser à la victime des cris épouvantables.

M. Dugand a constaté que tout le corps était gravement contusionné. Le bûcheron a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état est tel qu'il n'a pu encore raconter comment l'accident s'est produit.

Trois accidents. — Un homme d'une cinquantaine d'années, Joseph Dubourdieu, en venant de quitter la cave de son habitation, samedi matin vers 11 heures, pour prendre le tramway, a manqué le pied et il est tombé du haut en bas de l'escalier. Un médecin a déclaré qu'il avait la rotule du genou droit déplacée.

Un autre accident s'est produit à la même heure, rue de Tilleul. Des garçons, d'une douzaine d'années, jouaient sur une voiture, près d'une maison en construction, l'un d'eux, Henri Dubois-Leux, poursuivi par son camarade, voulut sauter à bas de véhicule, il prit mal son élan, et tomba sur le bord du trottoir, dans sa chute, il s'est démis la cheville.

Un troisième accident s'est produit rue D'Agoussou. Un garçon de neuf ans, Victor Laurez, jouait, samedi matin, vers neuf heures, rue D'Agoussou, avec plusieurs enfants de son âge, quand l'un d'eux le fit tomber. Dans sa chute, le jeune Laurez s'est fracturé le bras gauche. Un médecin appelé, a fait transporter l'enfant à l'Hôpital.

Vol d'un sac de café place de la Fosse-aux-Chênes. — Samedi matin, le commerçant de M. Sprict-Voreux, épicier, place de la Fosse-aux-Chênes, avait chargé des sacs de café sur une voiture. Une fois la besogne terminée, il procéda à une minutieuse vérification des marchandises chargées, comme il en a l'habitude, et constata qu'un sac de café, d'une valeur de 120 francs avait disparu.

Le domestique a remarqué que, pendant qu'il chargeait, deux individus, d'allures suspectes, rôdaient autour de la voiture. Plainte a été portée.

Les arrestations du jour. — Il s'agit d'abord d'un expulsé à qui le territoire français était interdit depuis le 13 mars 1886, et qui, d'autre part, était recherché pour de nombreux vols commis en Belgique : cet individu, qui est né à Ledeberg-lez-Gand, se nomme Constant Lachaert, et âgé de 38 ans, et exerce la profession de mécanicien.

On a également arrêté un sieur Pierre Lepers, né à Gand, ouvrier peintre, demeurant rue des Longues-Haies pour complicité de vol par recel.

Tous deux ont été écroués au dépôt du 3e arrondissement.

Les contraventions de vendredi. — Elles ne sont pas bien nombreuses et presque toutes relatives à de menues infractions des règlements municipaux : un cocher, par exemple, qui, transi de froid, abandonna sa voiture pendant vingt minutes pour se rendre au cabaret voisin.

Notons un rapport dressé à charge d'une jeune soigneuse, Mlle Hélène B..., âgée de 16 ans, qui disait de trop gros mots à un carrossier, M. D...

L'affaire de la rue de Babylone. — M. Batel nous prie de dire qu'il n'est pas impliqué dans la seconde affaire de la rue de Babylone.

Flers. — *Un vol.* — Des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré, la nuit de vendredi à samedi, dans la ferme de M. Duchatel au Pont-de-Briques, ont tout bouleversé, puis ont enfoncé la porte d'une étable et ont enlevé un grand nombre de lapins.

Willems. — *Une bonne capture.* — Les préposés Aoustin et Hooghe, de la brigade de Willems, ont arrêté, samedi, vers cinq heures du matin, au Pont Coupé, le nommé Charles Dudon, teinturier à Roubaix, porteur de 18 boîtes d'allumettes et de 6 kilos de poivre de tout de provenance étrangère et d'une valeur de 257 francs.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Enterrement du dimanche 20 décembre. — Mlle Lucienne-Marie Bossut, à 2 h. 1/4, en la famille, rue Sacré-Cœur.

Refuge de nuit. — *Nuit du 18 au 19 décembre 1891.* — Journaliers, 14; terrassier, 1; teinturier, 1; tisserands, 4; fileur de laine, 1; rappéteur, 1; chauffeur ambulants, 2; horloger, 1; bobineur, 1; mineur, 1; tiseurand, 1; jardiniers, 2; ménagère, 1. — Total, 29.

La Chambre syndicale des ouvriers trieurs de laine de Roubaix, Tourcoing et des environs tiendra une assemblée générale, lundi 21 décembre, à 6 h. après du soir, estaminet Pavie, rue de Tourcoing, à Roubaix.

La Commission se propose de solliciter la réunion un heure avant l'assemblée générale. Ordre du jour : 1° Lecture des procès verbaux et des comptes; 2° Réception des nouveaux adhérents; 3° Conseil des Prud'hommes; 4° Questions diverses.

Le Petit Conseil. — Tous les praticiens constatent l'heureuse action du Rob Lechaux sur le sang dans les affections scrofuleuses et les cachexies, pour retarder les congestions (*bombées* et *embolies*), dans les manifestations du rhumatisme, alors que la santé et la genèse des tissus sont si profondément altérées : dans ces états morbides où l'organisme ne semble propre qu'à la fabrication des matières corrompues.

Dr DELATOUR.

20028 1

THÉ CHAMBARD Se Méfier des Contrefaçons

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f50

LETTRES FORTUAIRES ET D'ORDRE

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

SINISTRES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

20 DÉCEMBRE 1726. — Une sentence de M. d'Hiffrenguis, subdélégué de l'Intendant de Flandre, prescrit aux fabricants d'étoffes du village de Mouveaux de faire égarder et plomber à Roubaix, par les égards jurés de cette ville, les pièces d'étoffes de leur fabrication, conformément aux statuts et règlements (*Voir l'éphémeride du 11 oct. 1726*) et d'en payer les droits fixés, avec défense nommément aux égards d'en exiger au-delà, sous peine d'être punis comme concessionnaires. *Archives de Roubaix*, HH. 41, (65).

20 DÉCEMBRE 1857. — Un incendie éclate à minuit dans l'établissement du gaz sur la route de Tourcoing. Au premier signal les pompiers se trouvaient sur le lieu du sinistre ainsi qu'un assez grand nombre d'habitants; mais la crainte d'une explosion retenait au dehors une partie de ceux qui auraient pu porter secours. Le danger était réel en effet et l'aspect de cet incendie était effrayant; le premier corps de bâtiment, touchant à la rue, ressemblait à une immense fournaise. Cependant les pompiers, aidés de quelques bourgeois et des frères des écoles chrétiennes, qui en cette occasion comme toujours furent admirables de courage, ne reculèrent pas de manœuvrer leurs pompes au plus fort de l'incendie.

Le péril était encore plus grand dans le second bâtiment à cause de sa proximité d'un des gazomètres, et, bien que le feu y eut gagné jusqu'à l'extrémité, un des ouvriers y était resté pour assurer les moyens de couper toute communication. Des pompiers le secondaient en apportant de l'argile mouillée et atlant à boucher toutes les issues du gaz. Le pompier Salembier se distingua surtout dans ce travail si dangereux. Pendant ce temps, les caporaux Delannoy et Duvivier se tenaient sur le faîte du toit, au centre de l'incendie, et de la dirigeaient l'eau des pompes partout où cela leur paraissait le plus nécessaire. Enfin, après deux heures de travail, on était maître du feu.

La société Deschée frères et Cie, reconnut l'immense service que lui avaient rendu les sapeurs-pompiers et leur brave capitaine, M. Aug. Grimonprez, par le don d'une magnifique médaille en or de très grand module. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 312.).

Cartes de visite à la minute. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page*)

Cartes de visite à la minute : 2 fr. le cent ; 3 fr. en gravure.

VARIÉTÉS

Un gamin qui se casse la jambe. — Samedi après-midi, des gamins s'amusaient à glisser le long des ruisseaux au hameau de Sainte-Marguerite quand l'un d'eux Auguste Verbrouck, tomba et ne put parvenir à se relever; il se mit à pousser des cris; plusieurs personnes accoururent et le transportèrent dans une maison voisine ; un docteur a déclaré que le pauvre garçon avait la jambe droite cassée ; après les premiers soins, Verbrouck a été reconduit chez lui.

TOURCOING

Le produit de la Condition publique. — Le budget communal pour 1892 a été voté, ainsi que nous l'avons dit, dans la séance du Conseil municipal de vendredi soir.

L'analyse d'un budget aussi important que le nôtre ne manque pas d'intérêt : les éléments qui le constituent passent souvent inaperçus et la lecture de ce long document tout bourré de chiffres serait peut-être fastidieux. Aussi nous nous proposons de mettre en lumière quelques points qui méritent d'être plus particulièrement signalés à l'attention.

Et d'abord parmi les sources de richesse de nos finances municipales, citons le produit de la condition publique.

Il y a vingt ans, en 1871, l'excédent des recettes sur les dépenses était de 65,958 fr. 65.

De la date de sa fondation, 1863, à l'année 1885, cet établissement avait donné 1,538,230 fr. 96.

Pour l'année prochaine, on a prévu en recettes, 281,854 fr. 49 soit : passage 47,800 fr. 60 ; conditionnement 205,820 fr. 29 ; tirage 2,090 fr. ; décreusage 1,433 f. 55 ; taxe et rembaliage 16,991 f. 15 ; renoeissage, 803 f. 40 ; déviage 1,178 fr. 45, marques 2,637 fr. 15 ; cordages 409 fr. 80 ; vieux papiers 1,971 fr. 65.

D'autre part, les dépenses seraient de 103,879 fr., dont 67,650 fr. pour les appointements du personnel et 36,229 fr. pour frais divers. Il y aura donc bénéfice de 177,984 fr. 49.

Au dernier exercice clos on avait constaté 207,253 fr. 66 en recettes et 108,211 fr. 60 en dépenses.

Le bureau de la Condition publique peut passer à bon droit comme l'une des sources les plus riches de nos ressources communales. Il ne faut rait pas oublier que le commerce seul, c'est-à-dire, un nombre restreint de contribuables l'alimente, ceci nous amènera peut-être un jour à tirer une déduction.

L'hôtel-caserne des sapeurs-pompiers. — Les difficultés qui s'étaient élevées entre l'architecte et l'entrepreneur de ce monument sont aplanies et on nous assure qu'à partir de lundi les travaux seront repris et poursuivis avec la plus grande activité.

Primes de bonne tenue de ménages. — C'est probablement Pâques prochain que se fera la distribution annuelle de paires de draps données en récompenses aux personnes qui ont tenu leurs maisons avec le plus de soin sous le rapport de la propreté et de l'hygiène.

Voitures de maîtres et voitures de place. — Il existe ici une singulière coutume qui prive les propriétaires de voitures de leur source importante de gain, et tout cet intérêt ne sont ceux et se obtiennent de cet état de chose, et font valoir qu'outre leurs patentes, ils sont encore soumis à de lourdes charges de voirie.

On sait que pour les mariages notamment, on se fait une sorte de point d'honneur d'avoir le moins possible de voitures de louage. Ce n'est certes pas par économie, car il en coûte presque toujours aussi cher.

Nous savons que bien des maîtres de maisons, très souvent ennuyés, se maintiennent dès lors, en dehors de leurs familles en d'autres relations, à ne plus prêter à l'ami leurs équipages pour faire concurrence aux voitures de remise.

Pour la 29e fois. — Un vieillard, Eugène Delevoye, a été arrêté samedi à 5 h. du soir, 12, rue du Château, par le brigadier Dutheul, pour mendicité et ivresse. C'est la vingt-neuvième fois que cet homme est arrêté à ce même délit.

Les scandales d'Halluin. — Il paraît que l'information de l'affaire des fraudes d'Halluin ne serait pas encore terminée en ce qui regarde MM. Dupontier, parents de Jonsseaux. Ce qui la retarderait, c'est que les livres de commerce se trouveraient en Belgique et que la justice française, ne pouvant les saisir, manquerait encore des éléments suffisants pour démontrer le culpabilité ou reconnaître l'innocence de ces négociants.

On parle également de recherches qui seraient faites dans différents arrondissements de notre département.

Boulbecques. — Les adjudications suivantes viennent de avoir lieu à Boulbecques :

Fourniture de pain d'avoine : 8,000 kil. à fournir au marrain de Wasquehal, pour l'année 1892. Lepers Follet 3 centimes le kil. sur la taxe officielle de chaque semaine, marché de Lille ; Vand boulquet 4 c ; Lotigier Jules 5 c. de rabais, adjudicataire.

Hospice de Boulbecques. — Fourniture de pain, 200 kil. environ : Vandeblomme 1 cent. du kil. ; Lepersquelet, 4 cent. 1/2, Lotigier, 5 cent. au kil. de dernier adjudicataire.

Fourniture de la viande, 600 fr. environ : 1er tour de service : Cordian 1 fr. 57 ; Carry, 1.55 ; Castelain, 1.55, 2e tour de service : Castelain, 1 fr. 54 ; Le Roy, Carry, 1.52, de dernier est déclaré adjudicataire.

LILLE

Escroqueries à la Banque. — Un individu se présentant, vendredi à réitérées fois, au *Crédit lyonnais* rue Nationale, y offrait un chèque de 120 livres sterling sur la banque anglaise *London County Banking Company Limited*. Chaque fois les *Crédit lyonnais* avait fait signer un chèque de cette nature qui était toujours payé par le *Crédit lyonnais* qui avait reconnu tous.

Ce dernier, soupçonnant facilement de cet individu, qui, le lendemain, se présentait au guichet, fit signer un chèque de 120 livres, sur le *Crédit Nord*, contre une avance de 10 fr.

Immédiatement, le *Crédit lyonnais* prévint la police. M. le secrétaire Marquillas et l'agent Carré arrêtèrent et amènèrent l'individu, qui avait un carnet rempli de ces chèques, en avait changé plusieurs à Lille et donné un qui partait à l'*Hôtel d'Allery*, rue des Prêtres, où il était descendu.

D'honorables commerçants de Lille ont été la victime de leur crédulité, quand le contingent en est étranger. M. Lobre, banquier, qui avait « payé d'en négocier un à Londres, a immédiatement la même réponse que le *Crédit lyonnais*. Il a d'abord déclaré qu'il s'agissait de M. Roberts, mais on est parvenu à découvrir qu'il était un certain Maurice Valder 21 ans, actif de Londres. Il a été défiré au parquet.

LE MARQUIS DE MORÈS A LILLE

LE MOUVEMENT ANTISÉMITIQUE

Depuis quelques jours, des affiches, rouge sang de bœuf, convient Lillois et Roubaisiens à une conférence du marquis de Morès : le sujet était significatif et symptomatique — *La guerre aux juifs*. Cette conférence a eu lieu samedi soir à l'Hippodrome Lillois.

Des huit heures, une bande de jeunes gens stationne aux abords de l'Hippodrome : ce sont des antisémites convaincus, car ils crient à pleins poumons : « Conspuez les juifs ! Conspuez ! » A huit heures et demie, l'ancelle est bien garnie ; plusieurs milliers de personnes s'entassent sur les gradins. Pour charmer l'attente, une musique joue — très bien, ma foi — des valses et polkas entraînantes. L'antisémitisme en musique ne déplaît pas à la foule qui applaudit à tout rompre et réclame la *Marseillaise*.

A la porte d'entrée, l'on dépose son obole pour les victimes de la catastrophe de St Etienne. Dans la salle, c'est un tapage assourdissant. Les uns entonnent la *carmagnole*; les autres crient de plus belle : « conspuez les juifs ! Les juifs à la chaudière ! A l'appartion du marquis de Morès, un brun, très pigmatique, très à l'aise, s'élève une immense acclamation sympathique. Et la jeunesse, très nombreuse d'entonner encore le « conspuez ! »

Mais voici l'hymne russe et la *Marseillaise*—Sonnés debout, chapeaux bas, et frénétiquement applaudis.

« Citoyens, s'écrie le marquis de Morès, je vous remercie d'être venus si nombreux : vous êtes chez vous, formez votre bureau. »

Le citoyen Legrand est nommé président et prend place au bureau; mais on lui crie : « Votre place n'est pas ici ! Nous sommes dans une conférence. » Sur ce, le citoyen Legrand se retire, pour obéir à la discipline du Parti ouvrier. Le citoyen Dasumps est nommé président, et deux assesseurs lui sont adjoints après dix minutes de tapage.

* *

Le marquis de Morès commence par définir le juif : « Un homme qui, sans produire, exploite les autres. »

M. le marquis de Morès dit qu'il n'est pas athéiste, mais qu'il est chrétien (ovations) — parce qu'il a vu dans l'Evangile cette admirable maxime : « Aimez-vous les uns les autres ! » (nouvelle ovation). Cela ne l'empêche pas d'être partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce qu'il veut, c'est que le peuple puisse vivre sans être exploité. Il faut réformer l'organisation sociale, avec la conscience et l'honnêteté ouvrière à la base, avec la foi en pour soutien — la foi en laquelle défendue par les lois, avec la possibilité pour son chef de pouvoir la nourrir.

Le retour aux corporations paraît être l'idéal de M. de Morès : un parlement composé de délégués corporatifs synthétiserait, à son avis, les forces productives du pays. Il voudrait, en outre, supprimer le salariat et le patronat par l'association des ouvriers et des patrons.

L'orateur défend et exalte l'idée de Patrie — mais si, par les lois militaire, nous lui donnons notre jeunesse, dit-il, il faut qu'elle nous donne l'éducation professionnelle, le travail rémunérateur et l'assurance contre le chômage, la maladie et la vieillesse.

En fait d'administration, il veut la Commune décentralisée, et, au point de vue économique, la protection.

Il en arrive au juif, « marchand de métal qui a inventé le crédit et la lettre de change pour faire ramener son argent » : puis il se demande où est la fortune de la France.

Les Rothschild avaient, en 1815, vingt millions. Aujourd'hui ils ont la banque de France — privilège d'un milliard, le chemin de fer du Nord 300,000 hectares en France ! 1,000 maisons à Paris, le marché financier de France et de l'Europe !

La Banque de France, en réservant l'or, doit leur être enlevée pour pouvoir défendre contre eux. Et nous rançonnons ainsi : 500 millions pour louer la caisse des travailleurs ; 300 millions pour construire un tonnerre de guerre contre celui des Russes et à Spandau. Cet argent ira pour les approvisionnements du fusil ou ira pour la défense nationale.

Un seul mot, dit-il en terminant, et le juif s'en ira quand il verra qu'il n'y a plus rien à faire.

Une voix : Qu'il décrottera avant de le laisser partir !

* *

La *Marseillaise* succède au discours du marquis de Morès — très applaudi applaudi.

Un antisémite demandera M. de Morès s'en prend au juif de naissance ou en capitaliste. M. de Morès répond qu'il attaque tous les exploiteurs, sans s'inquiéter de leur race. Un autre citoyen vient féliciter le marquis de cette déclaration.

Le citoyen Vallès de Paris, ancien secrétaire, apparaît à la tribune. Quelqu'ne l'insulte du haut des gradins. Une tempête se déchaîne et dure bien dix minutes : finalement, une nouvelle *Marseillaise* rétablit le calme, non sans que le citoyen Vallès ait déclaré qu'il était prêt à vider la question à l'épée, au pistolet ou à coups de poing sur la g... (rire)

Dans un discours très vif, décousu, mais plein de verve et bourré de mots à l'emporte-pièce, le citoyen Vallès fait le procès aux politiciens opportunistes et aux juifs. « Pas de politique, dit-il, c'est du fumier ! » Il ajoute que la Commune a été faite par des financiers et des restaurateurs aujourd'hui députés, sénateurs et ministres, qui est en réalité le peuple payé des dommages-intérêts.

S'adressant aux capitalistes qui dépensent 10 fr. comme deux sous, au Café de la Paix, il s'écrie : « Le peuple est bon ; s'il était méchant, il jouerait aux quilles avec vos têtes ! Nous ne voulons la loi ; mais nous voulons du pain pour nos femmes et nos enfants ! »

Puis, parlant plus spécialement de « Jules qui parle affaires de valeurs, il leur dit : « Qui a trouvé de vos millions ? » Et il leur prédit le sort fatal de Jacques Cœur.

* *

Nouvelle *Marseillaise*. Un : douzaine d'antisémites entonnent leur chant de guerre. On crie : « A la porte !

Un employé de commerce, M. Guerre, dit que l'employé est aussi un esclave, un exploité comme l'ouvrier : comme lui, il veut avoir le droit de vivre et dans ce but, il met sa main dans celle de l'ouvrier. En quelques paroles écrites, il prédit le triomphe de la lutte — non pas un lutte de races ou de religion, mais un véritable combat contre l'exploitation et pour la vie.

Le citoyen Zevaco de l'*Egalité*, veut à entraîner la guerre aux juifs, parce que, dans sa vie, au fond de toutes ses souffrances, il a toujours trouvé le juif, a-t-il, dit-il, une sentinelle de juifs marqués au front d'une croix rouge et dont nous faisons tomber les têtes. Celle qui tombera la première sera celle de Rothschild ; après lui on aura d'autres — puis nous nous débrouillerons entre nous.

Un citoyen propose de crier : « Vive la Révolution sociale et Mort aux juifs ! »

En général, les paroles des orateurs sont « allégées de vives applaudissements.

* *

Mais, après que le président a annoncé que l'entrée a produit 188 fr. 75 c. pour les victimes de la catastrophe de Saint-Etienne, vient le parti ouvrier de Lille qui entre en séance.

Le citoyen Ghesquier vient dire que toute religion est une peste pour l'humanité : on fait un tel accueil à cette déclaration qu'il est forcé de renoncer à la parole.

Survient le citoyen Legrand, très connu des socialistes roubaisiens. « Nous faisons, dit-il, la guerre à la juiverie cosmopolite : nous combattons les exploiteurs de tous pays. On a démoli une bastille en 1789; nous détruirons, à notre tour, la bastille de la juiverie cosmopolite. »

L'orateur aborde, lui aussi, la question religieuse, mais il soulève une véritable tempête. Il a, contre lui, les trois quarts de la salle : le dernier quart — composé surtout de socialistes — l'applaudit à outrance. C'est un tumulte indescriptible. Les deux camps s'invectivent et se montrent le poing.

— Lâches ! crie Legrand à ses adversaires.

— Laissez la religion tranquille ! lui répond-on.

— M. de Morès a même déclaré qu'il était chrétien ! répond le citoyen Legrand.

Une longue ovation salue M. de Morès. Le leader socialiste lillois parvient encore à parler, malgré le tumulte, et termine par ces mots : — « On vous a dit aujourd'hui, le clérical ne, voilà l'ennemi ! Nous vous disons, messieurs, le capital, voilà l'ennemi ! »

* *

Un interrupteur qui n'amène à la tribune dit que l'ordre du jour porte « simplement « Guerre aux juifs » On ne devait pas sortir de la question et s'attaquer à la religion qui doit être respectée.

Tumulte indescriptible — étouffé bientôt par une ovation prolongée, vraiment grandiose.

Une voix. — Il n'y a pas un seul séminariste juif qui soit allé à l'hippodrome !

Un citoyen dit que les rues de la Gare, du Sac-Arembault et de Paris sont peuplées de juifs et constituent de véritables ghettos.

Le citoyen Dasumps, président, annonce qu'il va soumettre à l'assemblée un ordre du jour au nom du Parti ouvrier. Mais il est aussitôt entouré et invectivé par les citoyens Legrand, Ghesquier, et bien d'autres, qui lui crient :

— Vous êtes vendu !

— Vous êtes un traître du parti ouvrier !

— C'est un vol !

C'est un tapage absolument infernal. On chante de nouveau la *Carmagnole* le Président perdant la tête, crie « Je mets aux voix le projet du citoyen Vallès, qui, de son côté, propose un second ordre du jour dénonçant le système capitaliste, au nom des socialistes lillois.

Au grand étonnement de ces derniers, le citoyen Vallès prend la parole et crie : « Vive la Pologne ! »

Au milieu du tumulte, le citoyen Vallès, qui, de son côté, propose un second ordre du jour dénonçant le système capitaliste, au nom des socialistes lillois.

Au grand étonnement de ces derniers, le citoyen Vallès prend la parole et crie : « Vive la Pologne ! »

Un citoyen propose de crier : « Vive la Révolution sociale et Mort aux juifs ! »

Le citoyen Dasumps, président, lit un ordre du jour de sympathie pour la *Jeunesse ouvrière belge*, à ses membres nombreux. En voici le programme :

Première partie : Gala-Jay, fantaisie pour piano, G. Dupuis, chansonnette, *La Jeunesse*; Une Nouvelle Orpheline, romance pour basse, H. Delmatte; *Martha*, fantaisie pour violon, A. Duffer; Pas-quale Bilbao, H. Dumont; Scène comique, Boghaert et Dastobelère.

Deuxième partie : *Les Dragons de Villars*, pour piano, G. Dupuis; Parcel de barre fixe, la Jeunesse; *Le Bec des Oiseaux*, romance pour baryton, A. Flavin; *La Vendetta*, fantaisie pour violon, Janssens; Air varié pour piano, Coulier; *Les deux Gambus*, scène de mœurs enfantine : le frères Dubuquoy, le parisien Dastobelère; Pyramides, la Jeunesse. A l'issue de la soirée, un bal sera exclusivement réservé aux membres honoraires et actifs.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du 19 décembre.* — VENDEURS DE POISSON. — Mme Virginie Lagre, marchande de poisson aux Halles, à Tourcoing, fut non moins étonnée en arrivant à son étal, de constater la disparition d'un quintal de morue assez important. Elle porte plain